

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE LA SÉGUINIÈRE

Par arrêté préfectoral DIDD - 2021 n°349 du 2 décembre 2021, une enquête publique unique relative à l'installation située au lieu-dit " La Cachotière " à la SÉGUINIÈRE (49280) est ouverte en mairie de la SÉGUINIÈRE, **du mercredi 5 janvier 2022 à 9h15 au vendredi 4 février 2022 à 17h00**, soit pour une période de 31 jours, sur la demande présentée par Monsieur le Président de la SAS CET BOUYER LEROUX, dont le siège social est au lieu-dit " L'établère " à la Séguinière (49280), en vue :

- d'obtenir l'autorisation environnementale de poursuivre l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux,
- d'instituer une servitude d'utilité publique sur la parcelle C300 à l'intérieur du périmètre délimité autour de son installation, en rendant inconstructible ladite parcelle en limite de propriété et à une distance de 200 mètres.

La demande d'autorisation, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que la mention tacite de l'avis de l'autorité environnementale.

La demande de servitude concerne notamment l'institution d'une servitude non aedificandi de telle manière qu'aucune construction, même temporaire, destinée à abriter, à quelque titre que ce soit des hommes ou des animaux, ne soit possible.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de la SÉGUINIÈRE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (le lundi de 14h00 à 17h15, les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15, le mercredi de 9h00 à 12h15, le samedi de 9h00 à 12h00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de la SÉGUINIÈRE, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-enqpub-bouyerleroux-cachotiere@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Madame Anne-Marie DARDUN, nommée commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 15 novembre 2021, recevra en personne à la mairie de LA SÉGUINIÈRE, les observations du public, les **mercredi 5 janvier 2022 de 9h15 à 12h15, lundi 17 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 et vendredi 4 février 2022 de 14h00 à 17h00**. **Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de LA SÉGUINIÈRE, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le Président de la SAS CET BOUYER LEROUX au lieu-dit " L'établère " - 49280 LA SÉGUINIÈRE.

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.